

Demande de document

Par Conseil 36

Bonjour, j'ai fait appel à une avocate car la CAF me demande de faire les démarches auprès du JAF pour fixer une pension alimentaire pour mon fils mineur qui vit avec moi. Je l'ai rencontré en juin 2025 j'ai signalé à la CAF que j'ai fait les démarches mais il me demande la date à laquelle la requête a été déposé au tribunal, document que je demande à mon avocate et qui reste sans réponse de sa part depuis juillet 2025!! Hors sans ce document mon dossier CAF est bloqué et je ne perçois plus l'ASF pour mon fils depuis 3 mois. J'ai contacté le greffe du tribunal qui est en recherche de ma requête.

Mes questions: pourquoi est-ce si long?

Est-il possible que mon avocate n'est pas déposé ma requête?

Pourquoi elle ne répond à mes mails?

Si je change d'avocat, je devrais repayer la 1ère consultation et je n'en ai pas les moyens...

Merci de m'apporter des réponses à mes questions

Cordialement

Par yapasdequois

Bonjour,

Vous avez consulté une avocate : l'avez-vous payée ? Lui avez-vous confié la mission de saisir le JAF ou simplement discuté ? Avez-vous signé une convention d'honoraires ?

Avez-vous remis vos pièces justificatives, notamment de vos revenus et charges à cette avocate ?

Vous pouvez saisir vous-même le JAF, l'avocat n'est pas obligatoire.

[url=https://www.judice.fr/notice/idtdb001-requ%C3%AAte-juge-affaires-familiales]https://www.judice.fr/notice/idtdb001-requ%C3%AAte-juge-affaires-familiales[/url]

Par Conseil 36

Bonjour, oui j'ai rencontré une avocate j'ai réglé la 1ère consultation (90?) nous avons vu ensemble mes demandes concernant mon fils elle a fait le dossier pour que j'ai le droit à l'aide juridictionnelle chose qui m'a été accordé à 100% je lui ai confié la mission de saisir le JAF. Je n'ai pas signé de convention d'honoraires. Sa secrétaire me dit qu'elle transmet mes messages mais je n'ai pas de retour de mon avocate et pour finir oui je lui est transmis mes revenus et charges le jour de la consultation.

Par yapasdequois

Alors au lieu de téléphoner à la secrétaire, vous envoyez un courrier RAR à cette avocate pour la mettre en demeure de vous remettre l'attestation demandée par la CAF.

Et si elle ne fait rien sous 8 jours, vous saisirez le bâtonnier.

A lire avant d'aller plus loin :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14724]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14724[/url]

la rubrique : Que faire en cas de manquements de l'avocat aux règles déontologiques ?

Par Conseil 36

Merci beaucoup pour votre retour rapide ainsi que vos conseils.

Bonne soirée à vous

Cordialement